



UNIVERSITÉ
PARIS
DESCARTES

Guide de l'étudiant international

2019



PENSER. CHERCHER. ÊTRE.

GUIDE DE L'ÉTUDIANT INTERNATIONAL





Un peu d'Histoire	P. 5
1/ Avant de venir	P. 7
2/ Vos premiers pas à l'Université Paris Descartes	P. 11
3/ Services, culture et loisirs	P. 17
4/ Au quotidien	P. 23
5/ Le logement	P. 31
6/ Santé et couverture sociale	P. 37
7/ Contacts et adresses utiles	P. 43
8/ Lexique	P. 45
Annexe	P. 47

A sa création, l'Université a choisi de se placer sous le patronage du philosophe René Descartes (1596-1650) dont la démarche scientifique véritablement moderne, englobant toutes les connaissances humaines, s'adaptait admirablement à une université pluridisciplinaire.

Un peu d'Histoire | | | | | | |





L'Université René Descartes - ParisV naît en 1971, à la suite de la réforme de l'Université de Paris dont les facultés disciplinaires (médecine, pharmacie, lettres et sciences humaines, sciences, droit) ont éclaté et ont été réparties entre les 8 universités créées à Paris.

Sont venus s'ajouter d'abord l'Institut universitaire de technologie (IUT), l'Unité de formation et de recherche des sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS), la Faculté de chirurgie dentaire et l'Unité de formation et de recherche biomédicale des

Saints-Pères, puis en 1976, la Faculté de droit de Malakoff.

En 2004, l'Université a de nouveau connu de grands changements. Les trois facultés de médecine de Paris 5 (Necker, Cochin et Broussais) ont fusionné pour devenir la Faculté de médecine Paris Descartes (MP5) et ainsi offrir aux étudiants un décloisonnement des enseignements et des spécialités mais aussi former un pôle fédératif et représentatif de la médecine à Paris.

Dans le même temps, l'université a fait partie des premières universités à basculer son offre de formation au dispositif LMD (Licence, Master, Doctorat ou 3-5-8) visant à européeniser les diplômes. Ce dispositif basé sur la semestrialisation des enseignements et la capitalisation de crédits (ECTS) permet une plus grande lisibilité des compétences des étudiants et une mobilité internationale accrue.

Université des sciences de l'Homme et de la santé, l'Université Paris Descartes est la seule université parisienne à proposer l'ensemble des formations de santé – médecine, pharmacie, odontologie – mais également la psychologie, les sciences humaines et sociales et de l'éducation, le droit, l'économie-gestion, les mathématiques, l'informatique, la biologie, la physique et la chimie.

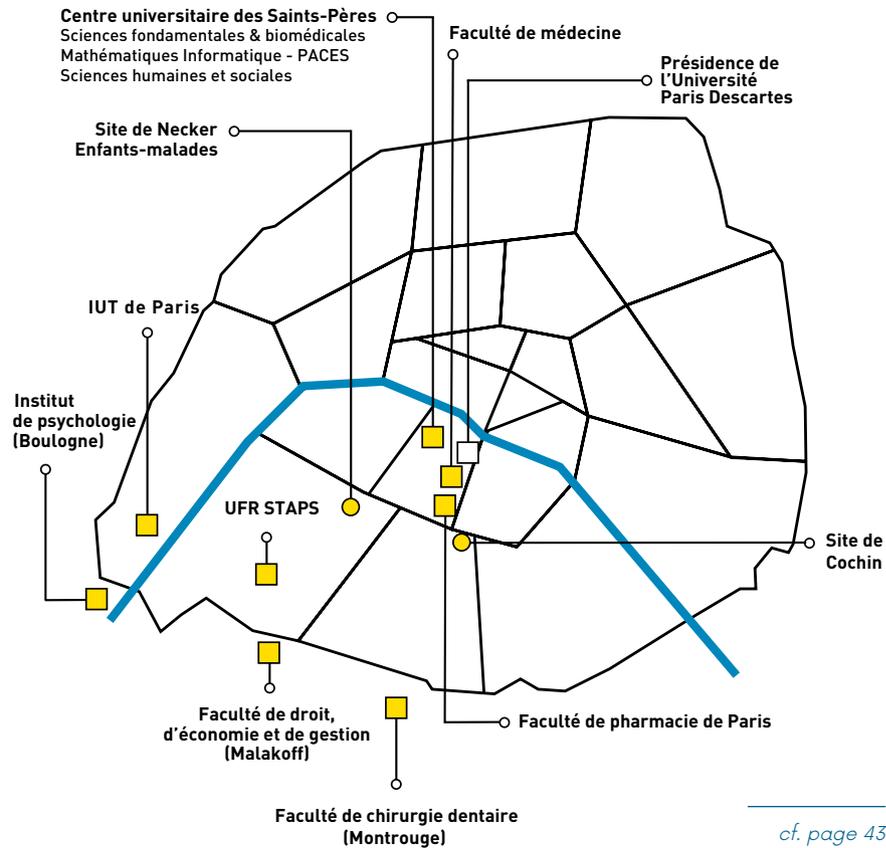
Près de 2000 enseignants y forment plus de 40 000 étudiants au sein de ses 9 Unités de Formation et de Recherche et de son Institut Universitaire de Technologie (IUT). Première université française en médecine et pharmacie au classement de Shanghai, l'Université Paris Descartes fait partie des plus grandes universités mondiales.

En choisissant de faire vos études à Paris Descartes, vous rejoignez la future « Université de Paris », issue du rapprochement des universités de Paris Descartes et Paris Diderot et de l'Institut de Physique du Globe de Paris (IPGP) qui verra le jour en 2019.

Cette nouvelle université répondra aux critères les plus exigeants sur le plan de la formation comme de la recherche. Ainsi, vous bénéficierez d'enseignements de qualité et de proximité et, également, d'une vie associative, sportive et culturelle enrichie du rapprochement de nos établissements.

Bienvenue à l'Université Paris Descartes !

UNE UNIVERSITÉ PLURIDISCIPLINAIRE AU COEUR DE PARIS



Calendrier Universitaire

Semestre 1 : de septembre à décembre - Période d'examen : début janvier
Semestre 2 : de mi-janvier à mi-mai - Période d'examen : fin mai

VISA ET TITRE DE SÉJOUR

- **Si vous venez d'un pays membre de l'Espace Économique Européen***, vous n'avez pas besoin de visa pour venir étudier en France et pour entrer sur le territoire français, seule une pièce d'identité à jour sera demandée.
- Si vous êtes ressortissant d'un pays en dehors de l'Union Européenne, vous devrez effectuer des démarches administratives pour obtenir un visa « étudiant » auprès des autorités consulaires françaises de votre pays de résidence.

En fonction de la durée de votre séjour, vous devrez demander soit :

- Un visa court séjour mention « étudiant » si vous restez moins de 90 jours en France.
- Un visa long séjour mention « étudiant » si vous restez entre 3 mois et 1 an en France.

Le visa de court ou de long séjour vous donne le droit de voyager librement dans tous les pays de l'espace Schengen. Il vous autorise également à travailler en France sous certaines conditions pour compléter vos ressources (cf. partie AU QUOTIDIEN).

Si vous êtes ressortissant d'un des pays figurant ci-dessous, vous devez effectuer votre demande de visa directement sur le site Études en France – Campus France :

Algérie, Argentine, Bénin, Brésil, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Chili, Chine, Colombie, Comores, Congo, Corée du Sud, Côte d'Ivoire, Djibouti, Egypte, États-Unis, Gabon, Guinée, Inde, Indonésie, Iran, Japon, Koweït, Liban, Madagascar, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Pérou, République démocratique du Congo, Russie, Sénégal, Singapour, Taïwan, Togo, Tunisie, Turquie, Vietnam.

Infos : <https://www.campusfrance.org/fr/visas-et-cartes-de-sejour>

* : Les ressortissants de Bulgarie ou de Roumanie qui souhaitent exercer une activité professionnelle ou commerciale doivent détenir un titre de séjour.

LA VALIDATION DE VOTRE VISA ÉTUDIANT « long séjour »

Au moment de la délivrance du visa étudiant « long séjour », l'Ambassade ou le Consulat de France vous remettra une demande d'attestation OFII que vous devrez envoyer dans les trois mois suivant votre arrivée en France à l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII) dépendant du département de votre lieu de résidence en France (les adresses des directions territoriales figurent au dos du **formulaire de demande d'attestation**) afin de faire valider votre visa.

L'OFII vous convoquera ensuite pour procéder aux formalités d'enregistrement de votre visa.

Cette formalité est **obligatoire** car en l'absence d'enregistrement dans le délai de **trois mois suivant votre arrivée** en France, vous serez considéré par les autorités françaises comme étant en situation irrégulière.

Pour procéder à l'enregistrement de votre visa étudiant « long séjour », l'OFII vous demandera de régler une taxe de 60 euros¹ au moyen de timbres dématérialisés, avant votre convocation.

Les timbres dématérialisés doivent être achetés sur le site :

www.timbresofii.fr

Retrouvez **l'adresse de votre ambassade** sur le site France Diplomatie :

<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/le-ministere-et-son-reseau/annuaire-et-adresses-du-ministere-de-l-europe-et-des-affaires-etrangeres-meae/ambassades-et-consulats-etrangers-en-france/>

SERVICE D'ACCUEIL DES ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX À PARIS

Cité Internationale Universitaire de Paris (CIUP)



De septembre à novembre, la Cité Internationale Universitaire de Paris et le Crous de Paris mettent en place, avec le soutien de la Ville de Paris et de la Région Île-de-France, une plateforme d'accueil multi-services pour tous les étudiants et chercheurs étrangers de la capitale.

Le principe de ce guichet unique est de vous permettre, en un même endroit, d'effectuer vos démarches administratives et de trouver les conseils et informations nécessaires à votre séjour d'études ou de recherche en France. Vous pourrez entre autres :

- Déposer un dossier pour obtenir un rendez-vous auprès de l'OFII pour la validation du visa de long séjour valant titre de séjour (VLS-TS)
- Déposer une demande de titre de séjour auprès de la Préfecture de Police de Paris (étudiants algériens et chercheurs)
- Pré-remplir et déposer un dossier de demande d'allocation logement auprès de la CAF
- Recevoir des informations concernant les autorisations de travail, la sécurité sociale étudiante, les autres alternatives de couverture sociale, l'aide à la recherche d'emploi, les bourses et les aides sociales, l'offre culturelle à Paris, etc.

Cité Internationale universitaire de Paris

Maison Internationale

17 boulevard Jourdan – 75014 Paris

Transports en commun : RER B / T3a – Cité universitaire

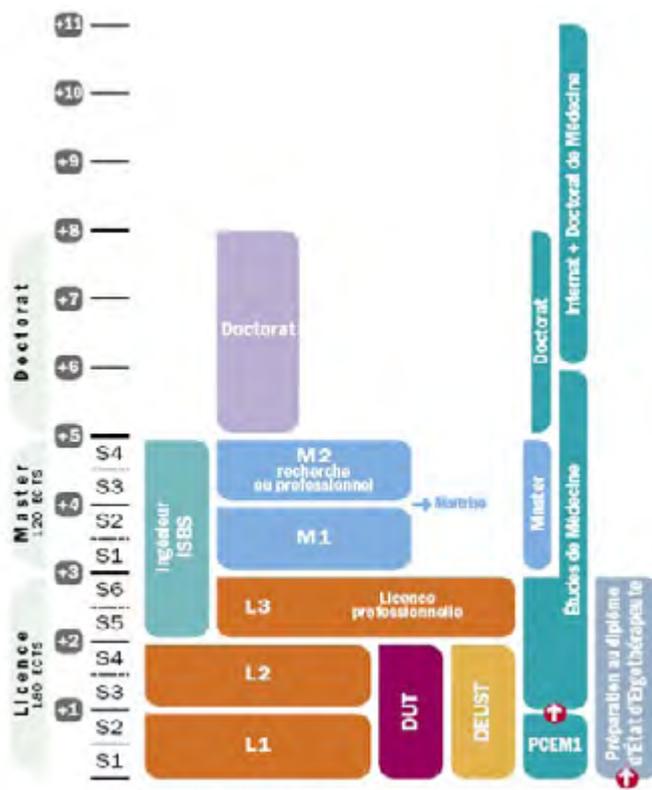


Organisations des Études

Dans le cadre de l'harmonisation des cursus d'enseignement supérieur européens, le cursus universitaire français s'organise autour de trois diplômes nationaux : la licence, le master et le doctorat.

Cette organisation, dite L.M.D., permet d'accroître la mobilité des étudiants européens, la mobilité entre disciplines et entre formations professionnelles et générales.

L'inscription à l'université s'effectue en deux étapes : l'inscription administrative et l'inscription pédagogique. Les modalités d'inscription sont différentes si vous venez ou non dans le cadre d'un programme d'échange.



Bac, DAEU, capacité en droit, préparations aux formations scientifiques et littéraires (CUPE). Tous les diplômes universitaires sont accessibles après une démarche de validation des acquis de l'expérience (VAE).

Les modalités d'inscription pour les étudiants étrangers hors programme d'échange

● L'inscription administrative

L'inscription administrative vous permet d'être enregistré par l'université en qualité d'étudiant de Paris Descartes. A l'issue de celle-ci, vous recevrez votre certificat de scolarité et votre carte d'étudiant pour l'année universitaire en cours.

Les démarches pour réaliser votre inscription administrative sont les suivantes :



La Contribution Vie Étudiante et de Campus – CVEC

La Contribution Vie étudiante et de Campus a été mise en place en mars 2018 dans le cadre de la loi "Orientation et Réussite des étudiants". Elle sert à financer des actions destinées aux étudiants tels que : un accès aux soins, un accompagnement social, la pratique d'activités sportives, l'accès aux arts et à la culture et l'amélioration des conditions d'accueil.

Avant d'effectuer votre inscription administrative, vous devrez **obligatoirement** payer cette contribution dont le montant est de 90€* directement sur le site : www.messervices.etudiant.gouv.fr.

Une fois cette contribution payée, le CROUS vous communiquera par mail une attestation ainsi qu'un code d'accès qui vous sera demandé lorsque vous procéderez à votre inscription administrative à partir de début juillet.

* : montant pour l'année 2018/2019

Seuls les étudiants suivants sont exonérés du paiement de la CVEC :

- Les boursiers sur critères sociaux CROUS ou bénéficiaires d'une allocation annuelle accordée dans le cadre des aides spécifiques annuelles (<http://www.etudiant.gouv.fr/cid96350/aides-financieres-particulieres.html>)
- Les étudiants réfugiés
- Les étudiants bénéficiaires de la protection subsidiaire
- Les étudiants enregistrés en qualité de demandeurs d'asile et disposant du droit de se maintenir sur le territoire
- Les étudiants en échange universitaire en France



L'inscription administrative en ligne

L'inscription administrative fait l'objet d'une procédure dématérialisée pour la majorité des formations. Une fois vos frais d'inscription réglés, vous recevrez par mail une demande d'activation de votre compte ENT (Environnement Numérique de Travail) ainsi que vos identifiants : login et code d'activation. Vous devrez, par la suite, déposer vos pièces justificatives sur le serveur numérique **PJ-WEB**.

⇒ **Pour les étudiants autorisés à s'inscrire en Licence, à l'IUT, en Master, Doctorat, formations en santé (hors PACES)**

Votre inscription administrative se déroule en deux étapes :

- 1 - Vous devez effectuer votre inscription en ligne* sur le site <https://app.parisdescartes.fr/iaprimo-web> **ET** vous acquitter du paiement de vos frais d'inscription qui doit s'effectuer obligatoirement en ligne par carte bancaire.
- 2 - Après avoir activé votre compte ENT, vous devez transmettre les pièces justificatives à fournir (cf. annexe 1), sur le serveur numérique **PJ-WEB**.

⇒ **Pour les étudiants en PACES :**

Votre inscription administrative se déroule en deux étapes :

1) Vous devez vous inscrire en ligne* :

<https://app.parisdescartes.fr/iaprimo-web>

2) Afin de finaliser votre inscription et récupérer votre carte d'étudiant ainsi que vos certificats de scolarité, vous devrez prendre rendez-vous avec le service des inscriptions de l'université via l'application :

<http://app.parisdescartes.fr/esup-rendezvous/>

Le service des inscriptions de l'Université est situé au 12 rue de l'École de Médecine 75006 Paris (métro Odéon). Vous devrez impérativement respecter la date et l'horaire de votre rendez-vous qui vous auront été attribués.

ATTENTION

Votre carte d'étudiant et/ou attestation d'inscription vous seront remises par le service de scolarité de votre UFR le jour de la rentrée.

IMPORTANT.....

N'attendez pas le dernier jour pour réaliser votre inscription administrative en ligne. Une inscription validée tardivement peut entraîner des retards ou difficultés notamment pour le versement de la bourse, l'inscription pédagogique, la participation aux examens, etc.

Afin de permettre le traitement de votre inscription dans les meilleures conditions, vous devez finaliser votre inscription administrative avant le début des cours.

** : Si vous rencontrez des difficultés lors de la connexion : contactez le service de scolarité de votre UFR et suivez la procédure d'inscription avec fiche. Vous pourrez ainsi vous présenter au siège de l'Université, muni(e) de votre fiche d'inscription visée et signée par votre service de scolarité qui vous donnera un rendez-vous, ainsi que la liste des pièces justificatives à fournir.*

● L'inscription pédagogique

L'inscription pédagogique vous permet de constituer votre emploi du temps en sélectionnant les différents cours liés à votre formation.

À l'issue de votre inscription administrative, vous pourrez effectuer votre inscription pédagogique sur votre ENT (Espace Numérique de Travail).

L'inscription pédagogique doit être réalisée généralement avant le début du semestre.

Selon les formations, vous devrez effectuer vos choix de cours en ligne ou en présentiel. Pour certaines formations, le service scolarité de votre composante est susceptible de vous inscrire automatiquement aux cours et vous communiquera ensuite votre emploi du temps.

Pour la plupart des étudiants, vous aurez à réaliser vos choix de cours et de groupes via l'inscription pédagogique en ligne IP WEB sur l'ENT.

- Le service de scolarité de votre composante vous communiquera le calendrier des inscriptions via IP WEB **ou** des inscriptions en présentiel.

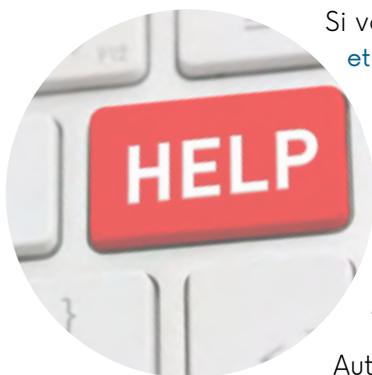
Pour les étudiants en PACES, une fois votre inscription administrative effectuée, vous devrez réaliser votre inscription pédagogique en vous connectant sur le lien suivant :

<https://www.biomedicale.parisdescartes.fr/scola/>

Si vous rencontrez des difficultés lors de votre inscription, envoyez un mail à etuweb@parisdescartes.fr en spécifiant vos nom, prénom, date de naissance, numéro d'étudiant ou numéro Parcoursup, filière d'affectation et le problème rencontré (si possible joignez des captures d'écran).

Du 10 juillet au 14 septembre, vous pouvez également contacter le dispositif hotline du Pôle inscriptions administratives par téléphone au 01 76 53 18 85 ou 18 86 ou 18 87 ou 18 88. Les horaires sont les suivants : du lundi au vendredi, de 9h à 12h puis de 13h à 16h (la hotline sera fermée entre le 21 juillet et le 21 août, ainsi que les 30 et 31 août).

Autrement vous pouvez consulter la [FAQ](#) sur le site internet de l'université.



Documents à fournir pour votre inscription pédagogique

- Passeport ou carte d'identité
- Visa long séjour
- Extrait d'acte de naissance
- Carte européenne d'assurance maladie pour les étudiants européens ou formulaire SE401 pour les étudiants québécois.
- Justificatif des études
- Justificatif de domicile ou attestation d'hébergement
- Justificatif de ressources financières
- 3 photos d'identité

Les modalités d'inscription pour les étudiants étrangers en programme d'échange (ERASMUS +, Accord bilatéral)

Si vous êtes étudiant en programme d'échange, vous devez prendre contact avec **le bureau des relations internationales de l'UFR dont vous dépendez** dès que vous êtes accepté à l'Université Paris Descartes². Celui-ci vous expliquera la marche à suivre en fonction de votre formation, pour effectuer vos inscriptions administrative et pédagogique, ainsi que les dates-limites à respecter.

En tant qu'étudiant en programme d'échange, vous êtes exempté du paiement de la CVEC ainsi que des frais d'inscription administrative à l'Université Paris Descartes.

Cependant vous devez tout de même procéder à votre inscription administrative en ligne et à votre inscription pédagogique auprès de votre UFR d'accueil.

<http://www.parisdescartes.fr/FORMATION/S-inscrire-Candidater-Etre-diplome>

² - Voir annexe : contacts des Bureaux des Relations Internationales (BRI)

LES SERVICES

Stage et cours de langue



- **Le Stage Intensif de Langue et Civilisation (SILC) pour les étudiants étrangers en programme d'échange**

Le Pôle Échanges et Programmes Internationaux organise, en collaboration avec le Centre de Langues et l'association EIAP5, un stage intensif destiné aux étudiants en programme d'échange à l'Université Paris Descartes.

Le stage a lieu au début de chaque semestre (septembre et janvier) et comporte des cours de langue, de civilisation et de culture française, en plus de différentes visites et activités pour découvrir la belle ville de Paris.

L'inscription au SILC s'effectue auprès du Pôle Échanges et Programmes Internationaux, au moment de votre candidature de mobilité académique à l'Université Paris Descartes.

Informations : Pôle Échanges et Programmes Internationaux
incoming@parisdescartes.fr

- **Les cours de Français Langues Étrangères (FLE) pour les étudiants étrangers HORS programme d'échange**

Le Centre de Langues de l'Université Paris Descartes offre des cours de français gratuits tout au long de l'année universitaire.

Ce centre d'apprentissage des langues se situe
 au 12 rue de l'École de Médecine - 75006 Paris.

Les cours semestriels se déroulent de mi-septembre à début décembre et de mi-janvier à début juin.

Pour vous inscrire, vous devez télécharger le formulaire d'inscription, le compléter et l'apporter au secrétariat du Centre de Langues.

<https://www.parisdescartes.fr/centre-de-langues/>

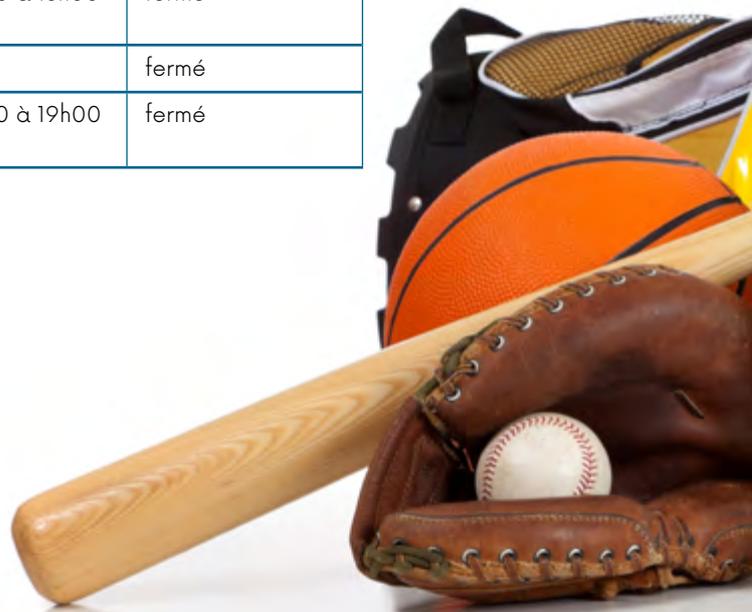
Informations : Centre de Langues de l'Université Paris Descartes
 téléphone. : 01 42 86 33 25 ou contact@mdl.parisdescartes.fr



- **Les bibliothèques universitaires (BU)**

Paris Descartes compte 10 bibliothèques réparties sur neuf sites comprenant plus de 300 000 livres, 5 000 revues papier, 70 000 revues électroniques, 28 000 e-books dans toutes les disciplines enseignées à l'Université.

BU	Du lundi au vendredi	Samedi	Dimanche
BU Cochin	de 9h00 à 23h00	de 11h00 à 19h00	de 11h00 à 19h00
BU Cordeliers	de 9h00 à 23h00	fermé	fermé
BU Droit	de 8h00 à 20h00	de 9h00 à 13h00	fermé
BU Hôpital G. Pompidou	de 9h00 à 23h00	de 11h00 à 19h00	fermé
Institut U. de Technologie	de 9h30 à 19h00	fermé	fermé
BU Odontologie Montrouge	de 9h00 à 19h00	fermé	fermé
BU Piéron	de 9h00 à 19h30	de 10h00 à 17h00	fermé
BU Saints-Pères Sciences humaines	de 9h00 à 20h00	de 10h00 à 18h00	fermé
BU STAPS	de 9h00 à 19h00	fermé	fermé
BU Saints-Pères Sciences	de 9h00 à 22h00	de 10h00 à 19h00	fermé



- **Le Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS)**

Le SUAPS propose chaque année plus d'une centaine d'activités sportives. Les cours sont ouverts à tous les étudiants et personnels de l'Université Paris Descartes.

Le coût de l'adhésion annuelle aux cours est de 60€.

Pour vous inscrire, vous devrez vous rendre au bureau du SUAPS au *12 rue de l'École de Médecine*.

Pour compléter votre inscription, vous devrez fournir une photo et un certificat médical de moins de 3 mois que vous pouvez vous procurer auprès de votre médecin.

Le SUAPS organise aussi différentes activités tout au long de l'année, parmi lesquelles : promenade en bicyclette, course d'orientation, randonnée pédestre.

Informations : <http://www.suaps.univ-paris5.fr/>



CULTURE ET LOISIRS

• Les associations pour les étudiants internationaux

EIAP5 Descartes

L'association EIAP5 Descartes, à destination des étudiants en programme d'échange, vous aidera à vous intégrer au sein de votre université et de découvrir la vie parisienne, à travers des activités variées (sorties culturelles, soirées, visites, voyages...). Elle vous épaulera également pour certaines de vos démarches administratives (ouverture de compte bancaire, abonnement carte Navigo-Imagine R, demande d'APL/ALS).



Lost in Frenchlation



Cette association propose à la communauté non-francophone de Paris de (re)découvrir le cinéma français, grâce à un sous-titrage en anglais. Parmi les films au programme, vous retrouverez les œuvres les plus acclamées dans le monde. Pour être informé de la programmation, rendez-vous sur la page www.lostinfrenchlation.com

D'autres associations étudiantes sont également réparties au sein des différentes UFR de l'Université. On y retrouve des associations autour de la musique, de la photographie, de l'œnologie, des sciences, du volontariat, etc.

Informations : <https://www.parisdescartes.fr/associations-etudiantes/>



• Les loisirs

Cette catégorie « Loisirs » est variable puisqu'elle dépend des envies de chacun. Vous pouvez prévoir un budget raisonnable de **50€ par mois** pour vos activités.

A titre indicatif :

- 1 entrée au cinéma au tarif moins de 26 ans : entre 5 et 8€ ;
- 1 entrée dans un musée ou un monument national : gratuit pour tous les ressortissants de l'Espace économique européen de moins de 26 ans ou entre 5 et 15 euros ;
- 1 entrée à la piscine au tarif réduit (résidant à Paris de moins de 26 ans) : entre 2 euros et 4 euros ;
- 1 livre de poche : entre 5 et 10 euros ;
- 1 place de théâtre : à partir de 10 euros ;
- 1 quotidien national : entre 2 et 3 euros.

Il vous est également possible d'obtenir des réductions chez certaines enseignes et certains établissements, sur présentation de votre carte étudiant. Pensez à vous renseigner.

Le premier dimanche de chaque mois, certains musées et monuments nationaux sont ouverts gratuitement au public. Renseignez-vous !





La ville de Paris se trouve, depuis de nombreuses années, en tête du classement des villes les plus chères au monde. Vous devez donc prévoir votre budget en conséquence, avant votre arrivée.

A titre indicatif, les dépenses personnelles et le loyer s'élèvent à eux seuls à environ 1000€ par mois³.

- **Le coût de la vie en Île-de-France**

<i>Description</i>	<i>Dépenses mensuelles*</i>
<i>Loyer</i>	600€
<i>Repas</i>	200€
<i>Transports</i>	40€
<i>Entretien et hygiène</i>	50€
<i>Loisirs</i>	50€
<i>Téléphone + Internet</i>	40€
TOTAL	980€

** Montants donnés à titre indicatif*

ATTENTION

Votre **premier mois universitaire** : le montant de vos droits d'inscription, la contribution « vie étudiante » de 90€/an, le dépôt de garantie et les frais d'assurance pour le logement, l'abonnement Imagine R, etc., peuvent considérablement **augmenter votre budget**.



Travailler durant vos études en France

Si vous souhaitez travailler pour compléter vos ressources, il sera nécessaire de présenter à votre futur employeur votre carte de séjour temporaire en cours de validité portant la mention « étudiant », ou présenter le récépissé de demande de renouvellement de celle-ci.

En tant qu'étudiant étranger, vous avez la possibilité de travailler au maximum **964 heures par an** (soit jusqu'à 60% de la durée annuelle légale de travail).

Le salaire minimum légal en France ou Smic (salaire minimum de croissance) est de 1170.69€ par mois en 2018, sur la base de la durée légale de 35 heures hebdomadaire. La rémunération d'un salarié majeur ne peut pas être inférieure au montant du Smic.

*Exception : Les étudiants algériens dont le statut reste défini par l'Accord franco-algérien du 27 décembre 1968, doctorants, personnes faisant fonction d'internes, attachés temporaires d'enseignement et de recherche, allocataires de recherche doivent obtenir une **autorisation provisoire de travail (APT)**.*

Vous pouvez trouver des offres d'emploi dans des agences d'intérim ou sur certains sites de petites annonces. Les organismes suivant vous proposeront des offres adaptées à votre statut d'étudiant :

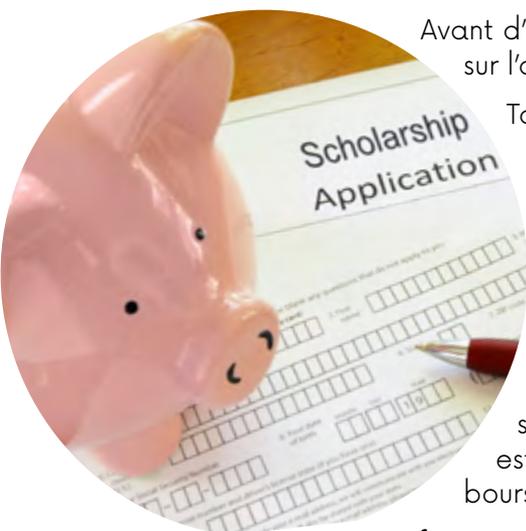
- Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (CNOUS) : www.cnous.fr
- Centre d'Information et de Documentation Jeunesse (CIDJ) : www.cidj.fr
- La Cité des Métiers : www.citedesmetiers.com

A savoir

Votre futur employeur devra déclarer votre embauche auprès de la Préfecture ou de la Préfecture de Police de Paris sous peine de sanctions en cas de manquement à cette obligation.

Un étudiant étranger qui ne respecte pas la durée légale de travail peut se voir retirer sa carte de séjour par la Préfecture.

Les bourses



Avant d'effectuer vos études en France, pourquoi ne pas vous renseigner sur l'obtention d'une bourse !

Tout d'abord, adressez-vous aux autorités compétentes de votre pays afin de connaître les options qui s'offrent à vous.

Vous avez également la possibilité de demander une bourse du gouvernement français. Pour cela, il vous faut faire votre demande auprès des conseillers culturels et scientifiques des ambassades ou au consulat de France de votre pays d'origine.

Notez que la priorité est donnée aux étudiants effectuant des études en troisième cycle, de préférence dans les domaines scientifiques et technologiques. Le mérite universitaire de l'étudiant est le critère majeur dans l'octroi, le maintien et la suppression d'une bourse sachant que le critère social n'est pas pris en compte.

Informations : [Campus France](#)

Ouverture d'un compte bancaire

Si vous restez à Paris plus de 3 mois, vous **devez** ouvrir un compte en banque car le paiement de vos factures de gaz, d'électricité, d'eau, d'internet et téléphone mobile s'effectue par prélèvement automatique depuis votre compte bancaire. De même le versement de votre salaire s'effectuera par virement bancaire.

De plus, lors du renouvellement de votre visa étudiant en France, vous devrez fournir les trois derniers relevés bancaires de votre compte français ; vous présenter avec un compte étranger peut ralentir la procédure de renouvellement de visa.

Comment ouvrir un compte en banque en France ?

• **Pour ouvrir un compte en banque vous avez différentes options :**

- Vous rendre dans la banque la plus proche de votre domicile pour obtenir la liste des documents nécessaires pour ouvrir votre compte (attention, il est obligatoire de prendre rendez-vous dans certaines banques).

- Vous avez la possibilité dans certaines banques d'ouvrir un compte en ligne. Vous devez remplir un formulaire en ligne et envoyer les documents demandés par voie postale.
- Vous pouvez également ouvrir un compte auprès d'une banque lors de la rentrée universitaire auprès de l'un des stands des banques présentés dans les locaux de l'université.

• **Les documents qui vous seront demandés sont les suivants :**

- 1) Une photocopie de votre passeport et de votre visa étudiant.
- 2) Un certificat de scolarité (il vous est délivré lors de votre inscription à l'université) ou une copie de votre carte d'étudiant.
- 3) Un justificatif de domicile (original et copie de votre facture d'électricité ou de gaz, de téléphone ou de votre quittance de loyer).

En fonction de la banque que vous choisirez, il se peut que l'on vous demande d'effectuer un premier versement sur votre nouveau compte pour confirmer l'ouverture (le montant minimum est précisé par la banque). Une fois le compte ouvert, vous recevrez dans les jours qui suivent par courrier, votre carte bancaire (ou carte bleue). Vous recevrez également votre Relevé d'Identité Bancaire (RIB), ce document est important car il vous sera demandé pour réaliser des transactions bancaires et pour percevoir votre salaire si vous travaillez.

Les services de restauration

Le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires de Paris - CROUS

En plus de gérer des résidences universitaires (cf. partie 5 - le logement), le CROUS propose également un service de restauration adapté aux étudiants : des cafétérias et des restaurants universitaires (Resto U ou RU). Chaque faculté compte en son sein une cafétéria qui propose de quoi manger sur le pouce (sandwiches, salades, plats chauds, pâtisseries, boissons).

Les restaurants universitaires (RU), généralement situés à proximité des facultés, proposent des repas plus complets pour un tarif moyen de 4€ (une entrée + un plat + un dessert).

Votre carte d'étudiant peut vous servir de carte de paiement. En effet, grâce au système Izly⁴, vous avez la possibilité de transférer de l'argent de votre compte bancaire sur votre carte d'étudiant afin de régler vos paiements dans les cafétérias et RU⁵.

Chacun des sites de l'université dispose d'un RU à proximité :

RU Mazet (*proche du Centre des Saints Pères et de la faculté de médecine*)

RU Bullier (*proche de la faculté de Pharmacie*)

RU IUT Descartes (*situé dans les locaux de l'IUT*)

RU Boulogne (*proche de la faculté de psychologie*)

Vous retrouverez toutes les adresses des restaurants universitaires gérés par le Crous de Paris sur l'adresse suivante :

<http://www.crous-paris.fr/restauration/les-lieux-de-restauration/>

• **Les autres services de restauration**

Par ailleurs, il existe également des épiceries solidaires étudiantes qui permettent de manger à petit prix :

Agoraé : les épiceries solidaires pour les étudiants.



⁴ - Carte Izly : <http://www.izly.fr/>

⁵ - CROUS de Paris : <http://www.crous-paris.fr/>

Se déplacer

- **La carte de transport en commun pour vous déplacer :
la carte Navigo - Imagine R**

La carte Navigo - Imagine R est le titre de transport destinée aux étudiants de Paris et d'Île-de-France. L'abonnement doit être réglé par prélèvement automatique mensuellement (38€ par mois) depuis un compte bancaire, sauf si vous choisissez de régler par carte bancaire auprès de l'agence de transport RATP le coût de l'abonnement annuel de 350€. L'abonnement à une carte Navigo - Imagine R vous reviendra beaucoup moins cher que l'achat de tickets.

La carte Navigo - Imagine R vous permettra de vous déplacer dans toute l'Île-de-France pour 38€ par mois.



Quelles sont les conditions pour bénéficier de la carte Imagine R ?

- Posséder un justificatif de scolarité de votre établissement (certificat de scolarité ou carte étudiant)
- Avoir moins de 26 ans au 1^{er} septembre de l'année d'inscription à l'université.

Où faire mon abonnement pour la carte Imagine R ?

Pour vous abonner à la carte Imagine R, vous pouvez retirer le formulaire d'inscription dans n'importe quel guichet de métro. Vous pouvez, de même, souscrire en ligne sur www.imagine-r.com.

Si vous optez pour la voie postale, vous devrez joindre à votre courrier :

- 1) Une photocopie de votre carte étudiant ou de votre certificat de scolarité
- 2) Une photo d'identité de format 35X41mm à fond neutre
- 3) Une photocopie de votre RIB

Vous recevrez votre carte Imagine R dans un délai de 21 jours maximum.

Bon à savoir : vous pouvez également utiliser votre carte Navigo - Imagine R pour charger un abonnement au service de vélos en libre-service de la Ville de Paris : Vélib'.

Comment résilier mon abonnement Imagine R à la fin de mon séjour ?

La résiliation d'un abonnement Imagine R est possible en cours d'année. Mais il faut respecter la procédure de résiliation imposée par les conditions générales d'utilisation figurant au dos de votre contrat et sur le site internet Imagine R.

Si vous résiliez votre contrat d'abonnement pendant le **premier mois**, vous n'aurez pas à fournir de motif. Vous n'aurez à payer que les frais de dossier, qui sont de 8 €.

Cependant, dès que vous entrez dans **les trois derniers mois du contrat**, il est **impossible de résilier l'abonnement Imagine R**. Une résiliation d'Imagine R pendant cette période n'ouvre en effet droit à aucun remboursement, dans aucun cas.

La lettre de résiliation de l'abonnement Imagine R doit être envoyée en recommandé avec accusé de réception. Aucune autre forme de résiliation n'est acceptée par le STIF, le syndicat à l'origine du pass Navigo - Imagine R. La résiliation doit être demandée par le payeur, et non par le titulaire de la carte Imagine R⁶.

Site : <https://www.imagine-r.com/conditions-generales-d-utilisation-du-site-web/>

Le permis de conduire

Les permis de conduire délivrés dans un État membre de l'EEE, (Espace Économique Européen) sont valables en France.

Pour les détenteurs de permis de conduire délivrés hors EEE, il est possible de conduire à condition d'être titulaire d'un titre de séjour portant la mention « étudiant ».

Si vous restez en France à l'issue de vos études, vous disposez d'un délai d'un an pour solliciter l'échange de votre permis de conduire étranger contre un permis français. Ce délai d'un an est déterminé à compter de la date de délivrance du titre de séjour portant une mention autre qu'« étudiant ».



⁶ - Source : www.resilier.com



⁷ - Studélites : <https://www.studelites.com/fr/>

⁸ - Estudines : <https://www.estudines.com/>

⁹ - Fac-habitat : <https://www.fac-habitat.com/fr/>

¹⁰ - Campuséa : <https://www.campuséa.fr/fr>

En fonction de votre situation, plusieurs solutions de logement sur Paris et la région parisienne s'offrent à vous.

Pour les étudiants étrangers en programme d'échange

• Le CROUS

L'université Paris Descartes dispose d'un contingent de logements, en partenariat avec le Crous de Paris, à destination de ses étudiants **étrangers en programme d'échange uniquement**.

A la suite de votre nomination à Paris Descartes, le Pôle Échanges et Programmes Internationaux prendra contact avec vous pour vous détailler la procédure à suivre pour faire votre demande de logement.

Le dépôt des candidatures se fait :

- entre avril et juin pour le premier semestre et l'année universitaire
- entre novembre et décembre pour le second semestre

IMPORTANT.....

Le nombre de logements proposé par l'université étant très limité, il vous est conseillé d'entreprendre également des démarches auprès des résidences privées tels que Studélites⁷, Estudines⁸, Fac-Habitat⁹ ou encore Campuséa¹⁰.

Pour les étudiants en programme d'échange et les étudiants en mobilité individuelle

• Studapart

Afin de faciliter et accompagner les étudiants dans leur recherche de logement sur le marché de l'immobilier privé, l'Université Paris Descartes s'est associée à la plateforme Studapart. Cette dernière propose des annonces immobilières sur un site spécifiquement dédié aux étudiants de l'université et met en relation les propriétaires et les futurs locataires.

Pour vous connecter sur cette plateforme, vous devrez vous identifier à l'aide de vos identifiant ENT si votre inscription à l'université est validée au moment de votre recherche, ou autrement avec votre adresse email personnelle.

Si vous vous connectez avec votre e-mail personnel, un code vous sera demandé afin de vous reconnaître comme étant étudiant de l'université. Vous devrez vous rapprocher du Pôle Échanges et Programmes Internationaux pour obtenir ce code.

ATTENTION

La réservation du logement ne pourra se faire que sur présentation de votre **certificat de scolarité** ou de la **notification d'acceptation de votre inscription** à l'université.

Un *chat* multilingue est disponible sur le site et les conseillers pourront vous assister dans vos recherches.

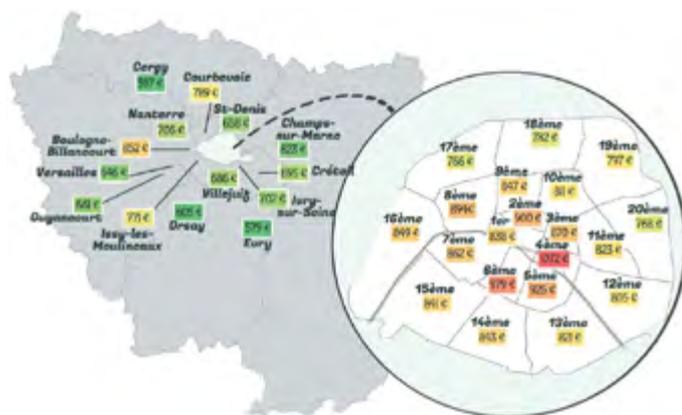
Adresse de la plateforme : www.housing.parisdescartes.fr

• La location auprès d'un particulier

Il est difficile de trouver un logement à Paris, d'autant plus pour un étudiant étranger.

Le marché immobilier parisien est très concurrentiel et les loyers y sont très élevés (le prix du mètre carré est en moyenne de 26,30€ à Paris).

La recherche de logement est d'autant plus difficile que les offres sont variées et les demandes nombreuses. Il vous faudra également faire attention aux quartiers dans lesquels vous prospectez car certains quartiers, comme le centre de Paris, proposent des loyers extrêmement élevés.



Estimation des loyers d'un logement étudiant à Paris et région parisienne, d'après le site locservice.fr

N'hésitez pas à effectuer des recherches dans les villes autour de Paris qui sont généralement bien desservies par les transports en commun et les loyers y sont souvent plus abordables.

Le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires de Paris (CROUS) est un centre qui dépend de l'État et qui propose des chambres et studios pour les étudiants boursiers. En tant qu'étudiant étrangers vous pouvez demander un logement en résidence étudiante.

Les étudiants en programme d'échange qui souhaitent y obtenir une place, doivent réaliser leur demande auprès du Pôle Échanges et Programmes Internationaux de l'Université Paris Descartes incoming@parisdescartes.fr.

ATTENTION

Il vous est recommandé de faire attention aux offres de logement venant de particuliers qui peuvent parfois être frauduleuses et aux sociétés qui fournissent des listes de logements, moyennant une inscription financière, qui se révèlent par la suite fausses.

• Logements de la Cité Internationale Universitaire de Paris

Vous avez également la possibilité de faire une demande auprès de la Cité Internationale Universitaire de Paris qui propose des chambres aux étudiants étrangers¹¹.

Pour information : En France lorsque vous signez un contrat de bail pour un logement, vous devez obligatoirement souscrire à une assurance habitation, dite « multirisque habitation », couvrant les risques d'incendies, dégâts des eaux, vol, etc. Vous pouvez choisir un assureur en regardant sur un site de comparateur d'assurance (lelynx.fr, lesfurets.com, lecompareurassurance.com, assurland.com, etc...), certaines banques proposent également des contrats d'assurance habitation.

¹¹ - Cité Internationale Universitaire de Paris (CIUP) : <http://www.ciup.fr/>

Points de repère pour le logement :

Bail : pour toute location, vous devez signer un bail ou contrat de location, dont la durée est généralement d'un an. Si vous souhaitez quitter votre logement plus tôt, vous devez donner un préavis d'1 mois (pour une location meublée) à 3 mois (pour une location vide).

Caution : C'est une somme équivalente en général à un mois de loyer que vous devrez verser lors de la signature de votre bail. Elle vous sera restituée à la fin de votre bail, sauf en cas de dégradation dans votre logement ou de non-respect de votre préavis.

CC : le sigle CC, signifie Charges Comprises, et comprend normalement les frais de services liés au logement et à l'usage de l'immeuble (frais de gardiennage, chauffage collectif, entretien de l'ascenseur...), la taxe d'habitation et les frais d'entretien.

F1/T1 : T1 ou F1 désigne un logement avec une pièce principale avec une cuisine et une salle de bain séparées. Le numéro après les lettres F et T indique le nombre de pièces principales que compte un hébergement (le T2 comporte 2 pièces principales, le T3 en compte 3 etc.)

Studio : il s'agit d'un logement avec une cuisine ouverte sur la pièce principale.

Les aides au logement de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF)

La CAF propose des aides financières pour le paiement de votre loyer : une APL (Aide Personnalisée au Logement) ou ALS (Allocation de Logement Social).

Une fois votre logement obtenu, vous pouvez rapidement déposer une demande en ligne auprès de la CAF pour pouvoir en bénéficier. Cette aide financière, calculée en fonction de votre situation et du loyer de votre logement, est versée tous les mois.

Le montant de l'**APL** ne peut pas dépasser un plafond dont le montant dépend de votre zone géographique. Ces plafonds correspondent au barème suivant :



Situation familiale	Zone 1	Zone 2	Zone 3
Personne seule	295,05 €	257,14 €	241,00 €
Couple	355,85 €	314,74 €	292,16 €
Personne seule ou couple avec une personne à charge	402,18 €	354,17 €	327,59 €
Par personne supplémentaire	58,34 €	51,54 €	46,95 €

Barème 2017

Les zones sont réparties comme telles :

- **Zone 1** : Île-de-France
- **Zone 2** : Agglomération de plus de 100 000 habitants + la Corse
- **Zone 3** : Toutes les autres agglomérations

Ainsi, à partir de ce tableau, vous pouvez connaître le montant maximum d'APL dont vous pouvez bénéficier en fonction de votre lieu de résidence. A ce montant, il faut soustraire un montant fixe qui reste à votre charge et qui est fixé à **34,76 euros**.

Conseil : N'attendez pas de recevoir votre titre de séjour définitif pour renvoyer votre dossier d'ALS ou d'APL à la CAF car les délais de traitement des demandes et d'obtention de l'aide peuvent dépasser trois mois. N'hésitez donc pas à renvoyer votre dossier même incomplet à la CAF en leur indiquant que vous leur transmettez la copie de votre carte de séjour dès réception.

Informations :

- <http://www.caf.fr/allocataires/actualites/2018/aide-au-logement-etudiant>
- <http://urlz.fr/7S7o>



La Sécurité Sociale et la Complémentaire santé

• La Sécurité Sociale

La sécurité sociale étudiante est obligatoire pour tous les étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur pour une durée de plus de 3 mois.

Si le séjour n'excède pas 3 mois, vous êtes dispensé de l'adhésion au régime de la sécurité sociale.

Cependant, vous devez fournir un document rédigé en français attestant de la prise en charge par votre régime d'assurance maladie de vos frais médicaux pendant votre séjour en France.

• Cas particuliers pour :

➤ Les étudiants européens

Si vous êtes étudiants de l'Union Européenne, vous devez demander votre Carte européenne d'assurance maladie.

Vous pouvez faire cette demande auprès du régime d'assurance maladie de votre pays d'origine.

➤ Les étudiants québécois

Si vous êtes inscrit dans une université québécoise, vous êtes concerné par les dispositions du protocole d'entente franco-québécois qui vous permet de bénéficier sur place d'une prise en charge de vos dépenses de santé.

Avant votre départ, demandez à votre caisse d'assurance maladie (RAMQ) :

- Le formulaire SE 401-Q-106 « Attestation d'affiliation à leur régime de sécurité sociale des participants aux échanges entre établissements d'enseignement supérieur »

ou,

- Le formulaire SE 401-Q-102 bis « Attestation d'appartenance à un régime québécois préalablement au départ pour la France ».

Ce formulaire atteste que vous êtes assuré du régime de sécurité sociale du Québec et doit être complété par votre université au Québec.

Lors de votre inscription sur le site etudiant-etranger.ameli.fr, vous devez fournir ce formulaire. Vous n'avez pas d'autre titre de séjour à fournir.

Informations : www.ameli.fr rubrique « droits et démarches ».

La Complémentaire santé

Vous pouvez adhérer à une couverture complémentaire en plus de votre adhésion à la sécurité sociale. Cette complémentaire santé, appelée « mutuelle », complète jusqu'à 30% le remboursement de vos frais par la sécurité sociale.

Pour cela, vous pouvez vous adresser aux 2 organismes suivant :

- La Mutuelle Des Étudiants (LMDE) : www.lmde.fr
- La Société Mutualistes des Etudiants de la Région Parisienne (SMEREP) : www.smerep.fr

Service Inter Universitaire de Médecine Préventive Promotion Santé (SIUMPPS)

Le SIUMPPS accueille tous les étudiants sur rendez-vous (RDV) du lundi au vendredi de 9h à 17h pour des visites de médecine préventive mais aussi des consultations gynécologiques, dépistage bucco-dentaire, prise en charge psychologique (psychologues, psychiatres), aide au sevrage tabagique, vaccinations, nutrition, certificats d'aptitude au sport, de bonne santé, etc.

Vous avez la possibilité de consulter les médecins généralistes du SIUMPPS sans avance de frais grâce à votre carte européenne d'assurance maladie pour les européens ou un justificatif d'affiliation à une sécurité sociale pour les non-européens.

Certains médecins peuvent réaliser leur consultation en anglais.

Informations :

SIUMPPS Paris-Descartes

Centre Universitaire des Sts-Pères

Porte T145 (R+1)

45 rue des Saints Pères - 75006 PARIS

Tél. : 01.42.86.21.29 - Fax 01.42.86.43.95

<http://www.siumpps.parisdescartes.fr/>



Pharmacie

Les pharmacies françaises délivrent des médicaments dont vous pouvez avoir besoin, avec ou sans prescription d'un médecin. Ces établissements sont facilement reconnaissables grâce à leur enseigne : une croix verte.



De plus, certaines pharmacies font également office de parapharmacie, c'est-à-dire qu'on peut aussi y trouver des produits d'hygiène, de beauté et de soin (savons, crème, gel hydro-alcoolique, etc.).





Pôle Échanges et Programmes Internationaux

Bureau D.O.2 - 12 rue de l'École de Médecine
75006 Paris

incoming@parisdescartes.fr

CROUS**Service International du CROUS de Paris**

39 Avenue Georges Bernanos
2^e étage, accueil logement et international
75005 Paris

RER B Port-Royal

tél. : 01 40 51 37 35

service-international@crous-paris.fr

OFII

48 rue de la Roquette - 75011 Paris

tél. : 01 53 69 53 70

SIUMPPS

45 rue des Saints Pères - Porte 145 / 1^{er} étage
75006 Paris

tél. : 01 42 86 21 29

accueil@siumpps.parisdescartes.fr

Access Paris Île-de-France

(Accompagne la mobilité des étudiants en Île-de-France)

Maison Internationale

17 boulevard Jourdan - 75014 Paris

www.access.ciup.fr

Traducteurs assermentés :

https://www.courdecassation.fr/IMG///rectif_201801_ca_paris_liste_experts.pdf

(à partir de la page 14)

Les numéros d'urgence en France :

Police : **17**

Appel d'urgence européen : **112**

Samu Social : **115**

Samu : **15**

Pompiers : **18**

Centre Antipoison : **01 40 05 48 48** (24h/24)

SOS Médecins : **01 47 07 77 77** (24h/24)



UFR – Faculté	Coordination Office
<p style="text-align: center;">Institut de Psychologie 71, avenue Edouard Vaillant 92100 Boulogne-Billancourt Standard : +33 (0) 1 76 53 30 58</p>	<p style="text-align: center;">+ 33 (0)1 76 53 30 66 international.psycho@parisdescartes.fr</p>
<p style="text-align: center;">Faculté des Sciences Humaines et Sociales 45 rue des Saints Pères-75270 Paris Cedex 06 Standard : +33 (0) 1 76 53 35 00</p>	<p style="text-align: center;">+ 33 (0)1 76 53 35 15 international.shs@parisdescartes.fr</p>
<p style="text-align: center;">Faculté de Droit, Economie et Gestion 10, av. Pierre Larousse F- 92240 Malakoff Standard : +33(0) 1 76 53 44 00</p>	<p style="text-align: center;">+ 33 (0)1 76 53 44 18 international.droit@parisdescartes.fr</p>
<p style="text-align: center;">Faculté de Médecine 15, rue de l'École de Médecine F-75270 Paris Cedex 06 Standard : +33(0)1 53 10 46 00</p>	<p style="text-align: center;">+ 33 (0)1 53 10 46 35 international.medecine@parisdescartes.fr</p>
<p style="text-align: center;">Faculté des Sciences Fondamentales et Biomédicales 45, rue des Saints Pères-75270 Paris Cdx 06 Standard : +33 / 1/ 42.86.22.33</p>	<p style="text-align: center;">+ 33 (0)1 76 53 46 17 international.biomed@parisdescartes.fr</p>
<p style="text-align: center;">Faculté de Pharmacie de Paris 4, av. de l'Observatoire F-75270 Paris Cedex 06 Standard : +33 (0)1 53 73 95 95</p>	<p style="text-align: center;">+ 33 (0)1 70 64 94 05 international.pharma@parisdescartes.fr</p>
<p style="text-align: center;">Faculté de Chirurgie Dentaire 1, rue Maurice Arnoux F-92120 Montrouge Standard : +33 (0)1 58 07 65 00</p>	<p style="text-align: center;">+ 33 (0)1 58 07 68 18 international.odonto@parisdescartes.fr</p>
<p style="text-align: center;">UFR de Mathématiques et Informatique 45, rue des Saints Pères F-75270 Paris Cedex 06 Standard : +33(0)1 83 94 57 00</p>	<p style="text-align: center;">+ 33 (0)1 76 53 02 44 international.math-info@parisdescartes.fr</p>
<p style="text-align: center;">UFR des Sciences et Techniques des activités physique et sportive 1, rue Lacrosette - 75015 Paris Standard : +33 (0)1 76 53 34 00</p>	<p style="text-align: center;">+ 33 (0)1 76 53 34 12 international.staps@parisdescartes.fr</p>
<p style="text-align: center;">Institut Universitaire de Technologie 143, av. de Versailles F-75016 Paris Standard : +33 (0)1 76 53 47 00</p>	<p style="text-align: center;">+ 33 (0)1 76 53 47 04 international.iut@parisdescartes.fr</p>
<p style="text-align: center;">Centre de recherches Interdisciplinaires (CRI) 8 bis rue Charles V, 75004 Paris</p>	<p style="text-align: center;">+ 33 (0)1 84 25 68 02 international@cri-paris.org</p>



ALS/ APL : *Allocation de Logement à caractère Solidaire / Aide Personnalisée au Logement*, en fonction de votre logement et de votre situation financière, vous pourrez bénéficier d'une de ses deux allocations logement.

CAF : *Caisse des Allocations Familiales*, organisme auprès duquel vous devrez déposer votre dossier en vue de l'obtention de l'allocation logement.

CROUS : *Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires*, organisme gérant entre autres des résidences et restaurants universitaires.

ECTS : *European Credits Transfert System*, il s'agit du système de crédits utilisé par les pays membres de l'Union Européenne. C'est grâce à celui-ci que vous pourrez remplir votre contrat pédagogique.

ENT : Espace Numérique de Travail

Justificatif de domicile : Document justifiant de votre adresse en France. Il peut s'agir d'une facture de gaz, d'électricité ou d'eau à votre nom ou encore d'une quittance de loyer que vous demandez à votre propriétaire. Si vous êtes hébergés, vous avez également la possibilité de demander à votre logeur qu'il vous fasse une attestation d'hébergement.

RIB : Relevé d'Identité Bancaire, il s'agit d'un document qui contient toutes vos coordonnées bancaires. Ce document est nécessaire pour recevoir des paiements par virement ou pour régler des services par prélèvement.

UE : Unité d'Enseignement

UFR : Unité de Formation et de Recherche





INSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES 2018/2019 (hors PACES)

Liste des pièces justificatives à fournir (*liste communiquée à titre indicatif, des pièces complémentaires pourront être nécessaires selon votre situation*) :

- Inscription en formation initiale : **Attestation d'acquittement de la contribution vie étudiante et de campus (CVEC)** délivrée par le CROUS.
- Étudiants non concernés par la dématérialisation des pièces justificatives : **Confirmation** papier de validation d'**inscription WEB** (si vous l'avez) ou **fiche d'inscription papier** délivrée par votre UFR + mail de confirmation de **rendez-vous** (si inscription avec fiche : rendez-vous remis en UFR).
- **Une pièce d'identité** (carte nationale d'identité, passeport ou titre de séjour).
- **Une photographie d'identité récente** au format 3.5 x 4.5 cm (noter vos nom et prénom au dos) répondant aux mêmes règles que celles concernant la carte nationale d'identité (article 29.1 du règlement intérieur de l'Université). Les photocopies de photos ne sont pas acceptées.
- **Pour les étudiants nouvellement affectés à l'Université Paris Descartes** : relevé de notes du Baccalauréat.
- **N° INE, BEA ou INES** : ce numéro est **obligatoire**, à défaut vous ne pourrez pas finaliser votre inscription administrative. Si vous avez obtenu votre baccalauréat en France à partir de 1995 : photocopie de votre dernier relevé de notes de lycée sur lequel figure votre n° BEA, INE ou INES. A défaut et si vous avez déjà été inscrit(e) en université : photocopie de votre dernier relevé de notes universitaire et/ou certificat de scolarité sur lequel figure votre numéro INE. Les numéros BEA, INE et INES comportent 11 caractères.
- **Situation militaire** (pour les étudiants français jusqu'à 25 ans) : certificat de participation à la Journée Défense Citoyenneté (JDC) ou à la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD). Exception pour les étudiants mineurs n'ayant pas encore effectué leur JDC : attestation de recensement délivrée par la mairie de votre domicile.
- Si vous exercez une **activité salariée** : contrat de travail et photocopie de la dernière fiche de paye datant de moins de 3 mois.
- Étudiants **mineurs** : autorisation parentale signée par le représentant légal de l'étudiant (père, mère ou tuteur légal).
- **Inscription parallèle** : Si vous êtes déjà inscrit(e) pour 2018-2019 dans un autre établissement d'enseignement supérieur : attestation d'inscription 2018-2019 de l'autre établissement.
- Si finalisation de l'inscription sur place (formations non dématérialisées) : un **moyen de paiement** : carte bancaire ou chèque bancaire payable en France (ordre : agent comptable Paris Descartes). Pour permettre la finalisation de votre inscription administrative dans les meilleures conditions, le paiement par carte bancaire est vivement conseillé.



UNIVERSITÉ
PARIS
DESCARTES

Université Paris Descartes
12 rue de l'École de Médecine
75006 Paris Cedex 06
Tél. : 01 76 53 17 70